

La réhabilitation écologique et paysagère du terri Sainte-Marie à Auberchicourt

Suite au projet de rétrocession du terri 125 et 125a (dit de Sainte-Marie) à la commune d'Auberchicourt, l'Etat et le Conseil Régional, dans le cadre des friches environnementales de l'ancien Contrat de Plan, ont inscrit l'opération de réhabilitation dans la programmation de l'EPF (établissement public foncier). Par ailleurs, ce terri était inscrit au schéma régional de protection des milieux et paysages naturels comme étant "exceptionnel et méritant une protection à court terme". Le traitement du site est le fruit d'une collaboration entre la DIREN, l'EPF et la commune.



Le terri Sainte-Marie aujourd'hui : un espace où cohabitent l'homme et la nature

Un ensemble paysager

Une succession d'ambiances différentes sont présentes sur le site. Une vaste zone humide coeur de l'espace protégé abrite de nombreuses richesses (amphibiens, oiseaux...) dont la tranquillité est assurée...

Des zones boisées

Elles offrent des ambiances très différentes, ici un boisement clair de bouleau.

Toutes ces richesses à la fois esthétiques et écologiques sont spontanées. Les travaux de requalification ont simplement mis en valeur et rendu accessible le terri de Sainte-Marie.

Un espace de promenade

Une partie du site est destinée à accueillir le public dans un cadre non artificiel. La recolonisation naturelle est privilégiée au détriment de l'engazonnement quasi inexistant et des plantations limitées. Le but est de voir se développer un environnement végétal à la fois harmonieux et spontané.



La requalification intègre 3 paramètres : écologique, mise en sécurité et paysager

La connaissance acquise est intégrée aux contraintes de mise en sécurité et à la valorisation paysagère.



Les crêtes de falaises dangereuses ont été adoucies, ces travaux réalisés à l'aide d'une pelle mécanique n'ont pas porté atteinte aux habitats situés à proximité grâce à la définition stricte de pistes de chantier. En outre, ils ont permis la restauration de biotopes favorables au Lézard des murailles qui passent de longues journées à se dorer au soleil.



Les travaux dans la zone humide ont intégré la fragilité des formations végétales et les périodes de l'année sensibles pour la faune. Un cahier des charges par zone d'intervention a permis de respecter au mieux les habitats et les espèces quand cela était nécessaire.



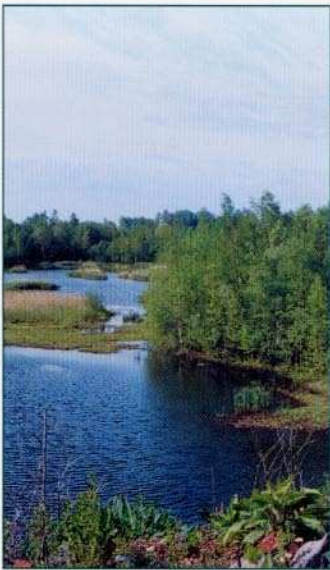
Les chemins se sont fondus dans les habitats déjà présents, en harmonie avec le paysage. Quand ils existaient, les tracés des chemins sauvages ont été repris.



La préservation paysagère de secteurs singuliers du site s'est faite en parallèle à celle de certaines plantes (la Molène blattaire) et d'habitats de certains amphibiens (le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué). De simples petits travaux manuels (abattage d'arbres) ont été réalisés sur cette partie pour renforcer le caractère ouvert du milieu et éviter ainsi de trop perturber l'habitat.

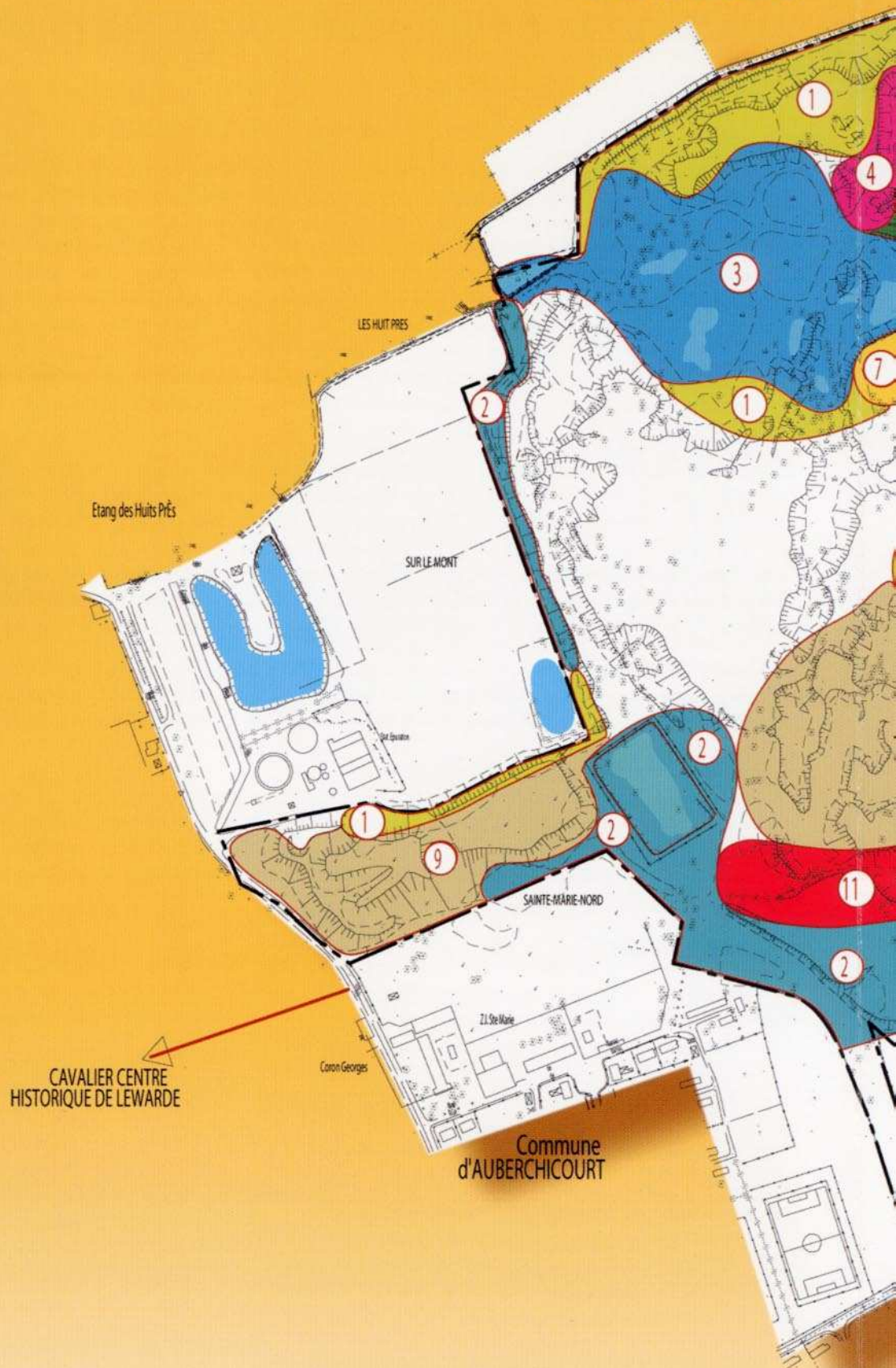
Certaines mares fragiles permettant la reproduction des amphibiens, notamment du pélogyte ponctué ont été balisées et interdites d'accès, par précaution, pendant la durée des travaux.





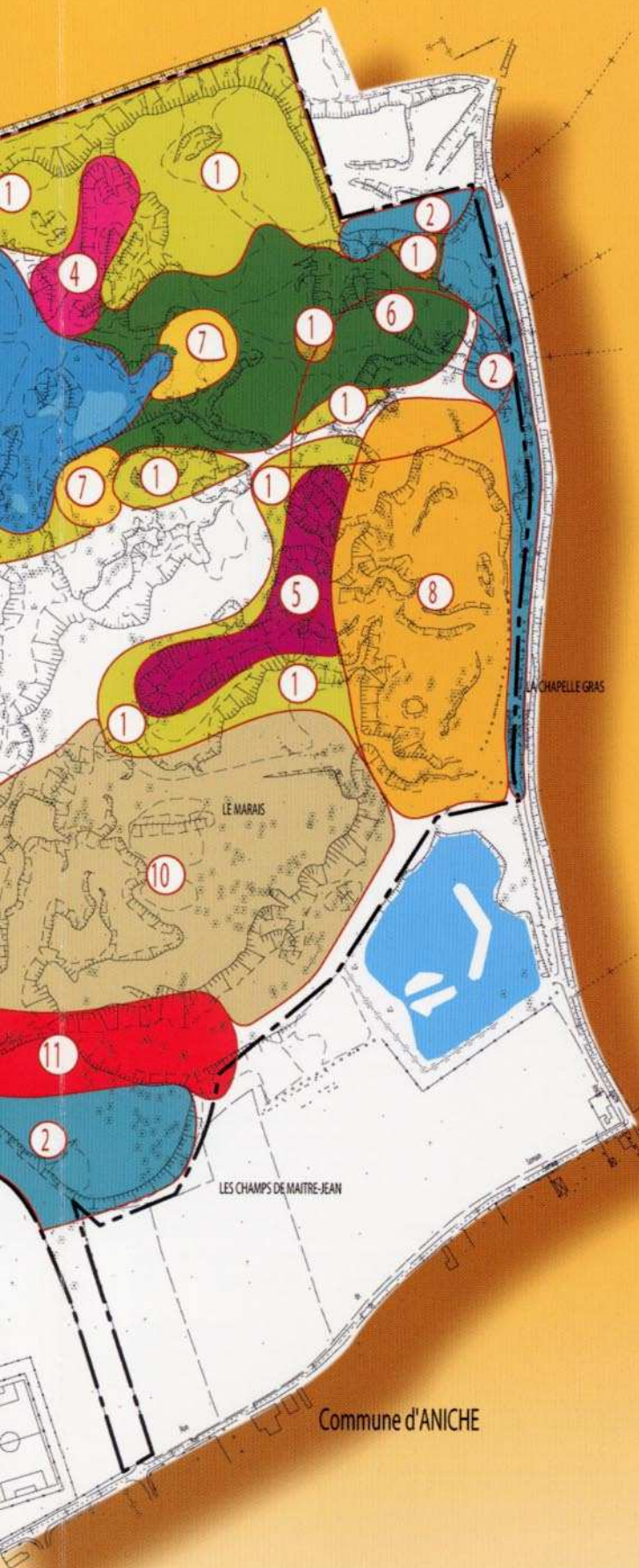
Des pierriers ont été préservés, agrandis voire créés en faveur du Lézard des murailles. Ces travaux ont été réalisés avec la récupération de matériaux adéquats (grès) sur le site même sans apports extérieurs. Certains amphibiens (comme les tritons et les crapauds) y trouvent aussi profit, en réalisant leur hibernation à l'intérieur de ces pierriers.

Commune de
BRUILLE - LES - MARCHIENNES



Repérer les lieux dont les plus précieux, cadrer les travaux impliquant des interventions manuelles, était une nécessité pour le bon déroulement du chantier.

La requalification des zones



- Emprise du site
- Boisement et taillis existant, à conserver
Intervention douce
- Boisement et taillis dégradé, à conserver
Intervention importante
- Zone humide
- Canyon 1
- Canyon 2
- Prairie spontanée (Friche herbeuse)
- Pelouse rase
- Ancienne aire de karting
- Zone schisteuse "A"
- Zone schisteuse "B"
- Espace ouvert fortement dégradé
(Depots sauvages)



Commune d'ANICHE

La zone humide. C'est la partie la plus sensible du site. Les pistes de chantiers des dates d'intervention ont été définies avec précision afin d'éviter la pénétration d'engins pouvant causer des dégâts sur les habitats de reproduction des habitats.
Zone 3

La piste de karting. Elle présente les caractéristiques des habitats ouverts des terrils. En outre, elle a tout un effectif élevé de lézards des murailles ! Les interventions prévues étaient manuelles, peu importantes.
Zone 8

La zone d'accueil du public. Située sur l'ancien terril, cette zone a été très remaniée pour accueillir le public. Des aménagements favorables aux amphibiens ont été cependant réalisés pour la découverte de ce patrimoine naturel reconnu.
Zones 2 - 9 - 11

Les zones de friches. Elles ont été en partie déboisées pour augmenter les surfaces en milieux ouverts qui renferment une diversité plus importante. Des connexions ont été réalisés entre les friches au travers des boisements afin de permettre aux invertébrés, moins mobiles que les reptiles ou les oiseaux, de coloniser l'ensemble du site.
Zones 4 - 5 - 6

Une démarche exemplaire initiée par un inventaire préalable

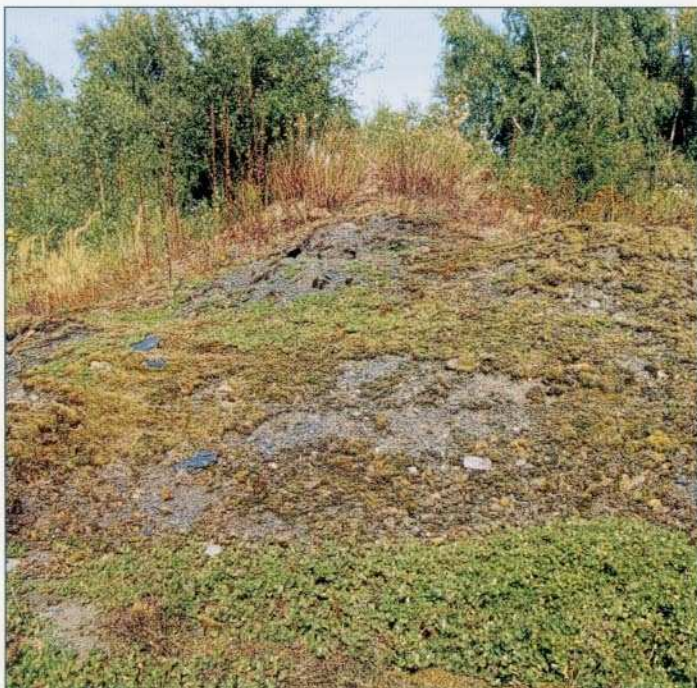
L'inventaire n'est pas une fin en soi mais il est indispensable en amont du projet.



Le Pélodyte ponctué fait partie des amphibiens favorisés par les terrils, la région renferme les noyaux les plus septentrionaux de son aire de répartition (espèce menacée et protégée).



Le Crapaud Accoucheur trouve des conditions favorables à sa reproduction sur les terrils, de petites cavités pour chanter à proximité de mares pour la ponte (espèce menacée et protégée).



Les terrils renferment des habitats très spécifiques avec des conditions environnementales particulières, comme les zones en combustion où une flore adaptée se développe, ici une plage de Pourpier.



L'Oedipode bleu-turquoise est un habitué des terrils où il colonise les surfaces nues ou très faiblement colonisées par la végétation. Il n'est pas rare d'en voir s'envoler en marchant dans les chemins.



Le lezard des murailles a su profiter de la présence de terrils. Sa répartition régionale coïncide avec celle du bassin minier (espèce menacée et protégée).



La recolonisation naturelle a permis une libre expression de la flore, la Molène blattaire (gravement menacée dans la région) se développe librement sur le terril.

Les pelouses constituées de mousses et de lichen sont des habitats moins spéciaux mais cependant spécifiques aux terrils. Leur composition est originale et elles servent de support à une entomofaune variée.



3 étapes décisives : l'inventaire, l'élaboration du projet et le suivi du chantier

L'inventaire

L'inventaire préalable à l'élaboration du projet de requalification a permis de recenser et de localiser les espèces, principalement, animales. De nombreux taxons protégés, rares ou menacés ont été découverts. Le site présente un intérêt réel pour les Amphibiens et Reptiles avec 9 espèces présentes dont 5 inscrites en liste rouge régionale des espèces menacées et 2 sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Toutes les espèces d'Amphibiens et Reptiles sont protégées sur le territoire. Sur la base des textes réglementaires et des listes de menaces régionales et nationales, des objectifs de conservation ont été définis tant au point de vue des espèces que des habitats. Le Pélodyte ponctué et ses milieux de reproduction, les pelouses (milieux spécifiques aux terrils) tout comme les pierriers (en faveur du lézard et des amphibiens) étaient des objectifs de conservation.

Des objectifs, un projet

Ces objectifs de conservation ont été conciliés à ceux de mise en sécurité et de valorisation paysagère pour aboutir au projet de requalification avec les acteurs concernés. Les objectifs de mise en sécurité concernaient tout risque d'accident potentiel sur le site (falaises trop abruptes...), ceux de valorisation paysagère concernaient la préservation des ambiances particulières et spécifiques du terril. Un découpage du terril définissant des niveaux d'aménagement et d'accueil du public a été mis en place pour répondre à tous ces objectifs.

Le suivi du chantier

Ensuite, le suivi des travaux a été l'occasion de finaliser le projet au cours du chantier. Cet aspect de travail de concertation collective sur le terrain est essentielle pour le bon déroulement des travaux, chacun apportant son expérience par rapport à une des problématiques : mise en sécurité, écologique et paysagère.

Ce déroulement a permis d'aboutir à un projet où les richesses écologiques du terril ont été préservées et restaurées, le suivi écologique depuis la fin des travaux montre en effet une amélioration de la biodiversité avec l'accueil de nouvelles espèces. Cette préservation n'empêche pas au site d'être ouvert au public, des actions d'éducation à l'environnement sont en cours d'élaboration pour les scolaires.

La gestion du site

Chaque étape de ce projet a été décisive et déterminante : l'inventaire, l'élaboration du projet et le suivi du chantier. Aujourd'hui c'est la gestion future du site qui se met en place, la commune d'Auberchicourt ayant mis en place un partenariat avec le Conservatoire des Sites Naturels du Nord Pas-de-Calais pour que ce dernier assure la gestion du site.

Montant de l'opération : 631 700 €

Financement : Etat 40%, FEDER 50%, Conseil Régional 10%

Maîtrise d'ouvrage : EPF Nord/Pas-de-Calais avec la collaboration de la DIREN Nord/Pas-de-Calais

Inventaire et suivi du chantier : GON financé par la DIREN pour 9 000 €

Maîtrise d'oeuvre : Cabinet DEPRET Villeneuve d'Ascq

Terrassement : APINOR

Végétalisation : CGEV Masquelier

Commune d'Auberchicourt

